



NOTRE ACTION DE FINANCEMENT EN MILIEU AGRICOLE

Créée en 1994, l'association AIRDIE a pour objet le financement de toute personne créant ou développant son entreprise ayant des difficultés pour obtenir un crédit bancaire (par manque de garantie ou d'apport personnel).

L'association intervient sur tous les secteurs d'activité et a plusieurs possibilités d'intervention :

- vous financer directement sous forme de crédit ou de prêt d'Etat à taux 0%
- se porter garant sur votre prêt bancaire

A partir de 1998, l'AIRDIE développe des outils et une expertise spécifiques à l'agriculture non aidée.

L'expertise et la décision :

Tout personne souhaitant bénéficier d'un financement AIRDIE doit fournir au préalable les éléments prévisionnels de son projet. Pour cela il peut s'appuyer sur les organismes d'accompagnement de l'agriculture (Terres Vivantes, ADEAR, Chambres d'Agriculture ou autre)

L'octroi d'un crédit ou d'une garantie s'appuie sur :

- une expertise-conseil : réalisée par un chargé d'étude agri-rural. Elle permet de vérifier l'adéquation entre le projet et la personne, d'évaluer la viabilité du projet et son environnement.

- une décision prise en comité des engagements : composé de la MSA, la Chambre d'agriculture, la Banque Populaire du Sud, le lycée agricole Agropolis/Terres Vivantes, l'ADEAR LR, et le Centre d'Economie Rurale.

La prise de décision se base sur la confiance accordée à la personne et sur sa capacité à mener à bien le projet (motivation, expérience et qualité de son entourage), l'étude du projet (opportunité commerciale, équilibre financier, revenu potentiel pour le créateur et valeur d'insertion) et la capacité de remboursement de la personne.

Comment solliciter l'AIRDIE ?

3 chargés d'études agri - ruraux sur la Région Languedoc Roussillon :

Tony GUERIN
AIRDIE 11/66
18, allées des Camélias
66000 PERPIGNAN
Tel : 04 68 51 99 68

Chloé CADIER
AIRDIE 30/34
1, rue cité Benoit
34000 MONTPELLIER
Tel : 04 67 15 00 10

Arnaud COURAULT
AIRDIE 48
2, Place du Général de Gaulle
48 000 MENDE
Tel : 04 66 32 98 54

LE CIA

Crédit à l'Initiative Agri-rurale

- montant : de 100€ à 16000 €
- durée : de 6 à 60 mois (hors différé)
- taux : 3% à 3,95%
- différé : 24 mois maxi
- garanties demandées : néant

Éligibilité :

- zone rurale et/ou projet agricole
- personne ayant des difficultés à obtenir un prêt bancaire
- personne ne rentrant pas dans le cadre de l'installation agricole aidée

LES GARANTIES :

Garantie France Active : caution simple sur le capital restant dû

- montant garanti : de 0€ à 30500€
- taux de garantie : jusqu'à 65% du montant du prêt
- durée de la garantie : jusqu'à 60 mois
- coût : 2% du montant garanti

Éligibilité :

- demandeur d'emploi
- créateurs d'entreprises n'accédant pas seuls dans de bonnes conditions au crédit bancaire
- entreprises de moins de 3 ans

FGIF :

Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes

- montant garanti : de 0€ à 27000€
- taux de garantie : jusqu'à 70% du montant du prêt
- durée de la garantie : jusqu'à 84 mois
- coût : 2,5% du montant garanti

Éligibilité :

- femme créatrice d'entreprise

PRÊT D'ETAT

NACRE

- montant maximum: 10 000€
- taux : 0%
- durée : 60 mois

Éligibilité :

- Éligibilité ACCRE
- en complément d'un prêt bancaire d'un montant au moins équivalent et réalisé dans de bonnes conditions (moins de 50% de caution personnelle).